

AVENANT N° 1

Marché de fourniture de combustible, entretien des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communautaires Exploitation et maintenance des installations secondaires des Sous-stations des bâtiments scolaires desservis par le réseau de chaleur rive droite n° 09264U

ENTRE

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dénommée ci-après CUB, représentée par M. Vincent FELTESSE son Président, agissant en exécution de la délibération n° 2008/0199 du 18 Avril 2008 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux,

D'UNE PART,

ET

Monsieur DASSEUX Eric, Directeur de l'Agence Garonne Parc d'activités « La Gardette » - Rue du Courant – 33310 LORMONT, agissant au nom et pour le compte de la société GDF SUEZ ENERGIE SERVIVE - COFELY, titulaire du marché N° 09264U, cedex n° SIREN 552 046 955 – RCS Nanterre B 552 046 955,

D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié au titulaire du marché, la société GDF SUEZ ENERGIE SERVIVE - COFELY la fourniture de combustible, l'entretien des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communautaires, l'exploitation et maintenance des installations secondaires des sous-stations des bâtiments scolaires desservis par le réseau de chaleur rive droite

Ce marché n° 09264U a été notifié le 21 juillet 2010 Il a été conclu pour une période ferme de 4 années à compter de l'ordre de services prescrivant le commencement de son exécution. Cet ordre de service numéro 1 en date du 18 septembre 2009 a été accepté par le titulaire le 01 octobre 2009

Les montants minimum et maximum annuels de ce marché à bons de commande s'établissent respectivement à 1 200 0000 € H.T. et 3 600 000 € H.T. pour la durée du marché.

Le montant du marché tel qu'il ressort du détail estimatif indicatif servant à l'analyse comparative des offres et repris à l'Acte d'Engagement s'établit à 1 381 876,25 € HT. soit 1 652 723.99 € T.T.C.

La restructuration de l'hôtel communautaire a nécessité le redéploiement de nombreux services communautaires dans de nouveaux bâtiments qui n'ont pas pu être pris en compte dans la liste du marché initial. La démarche de progrès dite Projet d'Administration ayant pour objet une profonde modification de l'organigramme de la CUB pourra également à moyen terme avoir une incidence sur l'implantation des services et nécessiter à l'avenir par voie de conséquence l'intégration de nouveaux bâtiments au marché initial.

Dès lors et en application de l'article 5.3 du CCTP qui stipule que tout changement dans les installations ou dans la constitution des bâtiments, et en général toute modification des éléments de base du marché initial feront l'objet d'un avenant, il convient d'intégrer par voie d'avenant ces nouveaux bâtiments au marché initial.

Les prestations et les obligations des parties figurant au marché initial demeurent inchangées et les nouveaux bâtiments font l'objet d'un prix de prestation par référence au bordereau de prix existant pour des installations comparables.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

Ajout au bordereau de prix des installations des bâtiments suivants :

- ✓ 2^{ème} étage de l'immeuble Le Guyenne : systèmes de climatisation salle de réunion du rez-de-chaussée et du local serveur.
- ✓ Immeuble Porte de Bordeaux 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, et 7^{ème} étages : système de chauffage et de climatisation.
- ✓ Immeuble rue Lecocq au rez-de chaussée et au 1^{er} étage : système de climatisation d'un bureau en rez-de chaussée et du 1^{er} étage.

Toutes les autres dispositions du marché précité, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Article 2 : Conditions financières

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché.

Les prix objet du présent avenant s'établissent par référence au bordereau de prix initial comme suit :

Prix HT en € - climatisation

Bâtiments	P2	P3
Immeuble Le Guyenne	318.10 € HT	99.48 € HT
Immeuble Porte de BX	3879.44 € HT	99.48 € HT
Immeuble rue Lecocq	151.48 € HT	

Le montant du présent avenant s'établit donc à : 4 547.98 € HT soit 5 439.38€ TTC.

La plus value générée par la prise en compte de ces nouvelles installations représente un total de 5 439.38 € TTC soit 0,33 % du montant initial du marché tel qu'il ressort au détail estimatif indicatif servant à l'analyse comparative des offres et repris à l'Acte d'Engagement établi à 1 381 876,25 € HT soit 1 652 723.99 € T.T.C.

Prestations d'entretien : elles correspondent aux opérations de type P2 pour les installations de confort et de type P3 (garanties totales) pour les installations qui rafraîchissent les locaux sensibles des serveurs informatiques.

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Article 4 : Divers

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et s'imposent au titulaire dans les mêmes conditions que le marché initial.

Figurent en annexe au présent avenant :

- Le détail de la liste des équipements objet de l'avenant
- Le détail des prestations à réaliser dans le cadre des gammes de maintenance concernées.

Fait à Bordeaux, le

Pour le titulaire,

Pour le Président,
Par délégation de signature,

MICHELE ISTE

ANNEXE 1
LISTE DES EQUIPEMENTS

Immeuble LE GUYENNE

- 1 climatiseur serveur de marque DAIKIN type FTKS 60BVM6
- 1 armoire de climatisation à eau perdu Airwell

Immeuble PORTES DE BORDEAUX

- 1 climatiseur serveur de marque TRANE type TRANE.20SDA 0951C3A2 année 1997 (R22 : 8 kg)
- 85 climatiseurs plafonniers sur boucle d'eau de marque WESPER HWH 012

Ces prestations ne comprennent pas le réseau boucle d'eau de refroidissement. Elles se limitent aux vannes d'isolement de chaque appareil.

Immeuble LECOCQ

- 2 splits de marque DAIKIN type RYB 40

ANNEXE 2 DETAIL DES PRESTATIONS PROPOSEES

Gammes de maintenance type P2

DESIGNATION DES PRESTATIONS	Révision semestriel	Révision annuel
Nettoyer ou remplacer les filtres à air	x	X
Nettoyer et désinfecter par produit approprié l'évaporateur et le bac à condensats et vérifier son écoulement		X
Vérifier le fonctionnement et l'asservissement de la pompe de relevage des condensats si existante		X
Dépoussiérer la turbine de ventilation si besoin		X
Vérifier l'encrassement du condenseur à air ou eau	X	X
Inspecter et nettoyer les grilles de soufflage et de reprise, la carrosserie et resserrer les visseries		X
Tester le fonctionnement des sécurités thermiques, pressostatiques et électriques		X
Vérifier et relever les paramètres de fonctionnement thermiques, pressostatiques et électriques		X
Contrôler le fonctionnement des systèmes de régulation	X	X
Contrôler l'étanchéité du circuit frigorifique (charge > 2 kg)		X
Contrôler visuellement l'absence de trace d'huile sur l'appareil	X	X
Rédiger l'attestation de contrôle d'étanchéité à remettre au client (charge > 2 kg)		X
Dépoussiérer les composants et resserrer les connexions électriques		X
Vérifier le fonctionnement des ventilateurs (évaporateur, condenseur)		X
Tester le fonctionnement et l'étanchéité de la vanne à eau pressostatique		X
Vérifier le bon fonctionnement du mode réversible si existant et sa régulation associée (dégivrage)		X
Vérifier le fonctionnement du sectionneur d'entretien		X
Renseigner les documents techniques de suivi	X	X

ANNEXE 2 DETAIL DES PRESTATIONS PROPOSEES

Gammes de maintenance type P2

ARMOIRE AUTONOME		
DESIGNATION DES PRESTATIONS	Révision semestriel	Révision annuel
Nettoyer ou remplacer les filtres à air	X	X
Nettoyer et désinfecter par produit approprié l'évaporateur et le bac à condensats et vérifier son écoulement		X
Dépoussiérer les turbines de ventilation si besoin		X
Vérifier l'encrassement du condenseur à eau et le détartrer si besoin		X
Vérifier l'encrassement du condenseur à air et le nettoyer si besoin	X	X
Inspecter et nettoyer les grilles de soufflage et de reprise, la carrosserie et resserrer les visseries		X
Tester le fonctionnement des sécurités thermiques, pressostatiques et électriques		X
Vérifier et relever les paramètres de fonctionnement thermiques, pressostatiques et électriques		X
Contrôler le fonctionnement des systèmes de régulation		X
Contrôler l'étanchéité du circuit frigorifique (charge > 2kg)		X
Rédiger l'attestation de contrôle d'étanchéité à remettre au client (charge > 2 kg)		X
Vérifier le niveau de fluide frigorigène et d'huile si présence de voyants		X
Dépoussiérer les composants et resserrer les connexions électriques		X
Vérifier les fixations de la batterie électrique additionnelle si existante		X
Vérifier le fonctionnement des ventilateurs (évaporateur, condenseur)		X
Vérifier l'alignement des transmissions poulies-courroies, moteur-ventilateur		X
Vérifier et régler la tension des courroies, les remplacer si nécessaire		X
Vérifier l'état des parties mécaniques tournantes, roulements, paliers, turbine (absence de bruits anormaux)		X
Tester le fonctionnement et l'étanchéité de la vanne à eau pressostatique		X
Vérifier le fonctionnement de l'arrêt d'urgence (si autorisation de coupure)		X
Renseigner les documents techniques de suivi		X